



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2014/332

Approbation d'une convention de mise à disposition temporaire de locaux à titre gratuit à la Fondation AJD - Ensemble immobilier comprenant quatre logements situés 8, rue Pasteur à Lyon 7e (EI 07042)

Direction de l'Action Sociale □

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

SEANCE DU 7 JUILLET 2014

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 11 JUILLET 2014

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2014

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 15 JUILLET 2014

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : M. CUCHERAT Yann

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. HAVARD), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), Mme BERRA (pouvoir à M. BLACHE)

ABSENTS NON EXCUSES :

2014/332 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX A TITRE GRATUIT A LA FONDATION AJD - ENSEMBLE IMMOBILIER COMPRENANT QUATRE LOGEMENTS SITUES 8, RUE PASTEUR A LYON 7E (EI 07042) (DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE -)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 24 juin 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Fondation AJD Maurice Gounon assure des missions de service public auprès de personnes en difficultés sociales ou familiales : enfants, jeunes et adultes. Sa vocation est de les accueillir, les héberger, les protéger et les accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté.

Au sein de l'agglomération lyonnaise, la Fondation AJD apporte, tout au long de l'année, sa contribution au dispositif de lutte contre les exclusions via notamment la gestion de trois centres d'hébergement et de réinsertion sociale à destination des femmes en situation d'exclusion ou de jeunes adultes en situation de grande précarité.

Pour ce qui la concerne, notre collectivité apporte aussi toute l'année sa contribution à la mise en œuvre de ce dispositif, en attribuant en particulier des aides financières à un ensemble d'associations et organismes engagés dans la lutte contre les exclusions.

En raison de l'augmentation de la demande, la Ville de Lyon souhaite contribuer au développement de l'offre de logements adaptés à destination des personnes en situation précaire. C'est pourquoi, elle propose la mise à disposition temporaire d'un bâtiment composé de 4 logements et de parties communes dont elle est propriétaire, situés 8, rue Pasteur à Lyon 7^e.

De son côté, la Fondation AJD Maurice Gounon s'est déclarée candidate à la gestion temporaire de ces logements et au suivi social des personnes qui y seront hébergées.

La mise à disposition se fera dans le cadre d'une convention d'occupation à titre gratuit pour une durée d'une année, soit du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015.

Pour votre parfaite information, la valeur locative annuelle de la mise à disposition est évaluée à 23 880 € - valeur indice INSEE 4^e trimestre 2013, soit 1615. Les charges dites locatives resteront du ressort de la Fondation.

Eu égard notamment à l'action globale de la Fondation AJD Maurice Gounon conduite au sein de l'agglomération lyonnaise en direction des publics très démunis, il me semble opportun de donner une suite favorable à la candidature de cet organisme.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La mise à disposition temporaire, à titre gratuit, consentie par la Ville de Lyon au bénéfice de la Fondation AJD Maurice Gounon (Etablissement de Lyon), de l'ensemble immobilier comprenant quatre logements et les parties communes, sis 8, rue Pasteur à Lyon 7^e, est approuvée.

2. La convention d'occupation temporaire du domaine privé à titre gratuit susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Fondation AJD Maurice Gounon est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY